CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2011-2014

DOSSIER D'ÉCOLE DOCTORALE
Partie PROJET 2011-2014
Volet I

DÉCLARATION DE POLITIQUE DE FORMATION DOCTORALE

(un document « Volet I » par établissement demandant l'accréditation conjointe de l'ED)

(partie à transférer sous forme de fichier texte lors de la saisie)

Intitulé de l'ED (2011) :

Numéro de l'ED (si renouvellement) :

Etablissement(s) présentant une demande d'accréditation :
.....
.....
.....

Etablissement(s) demandant à être associés :
.....
.....

Pour préparer leurs demandes d'accréditation d'écoles doctorales, les établissements ne manqueront pas de se référer aux dispositions de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale.
Ces demandes revêtent une importance particulière puisque, conformément à ce qui est stipulé à l'article 13, « L'accréditation d'une école doctorale habilite l'établissement auquel elle appartient ou les établissements faisant l'objet d'une accréditation conjointe à délivrer le diplôme national de doctorat … »
et « Le doctorat porte sur l'un des champs disciplinaires couverts par l'accréditation de l'école doctorale. »

Chaque demande sera constituée de trois parties :

- Un dossier Bilan avec une partie « texte » et une partie « données statistiques » (tableaux du bilan A, B et C) ;
- Un dossier Projet avec deux volets : le Volet I – Déclaration de politique de formation doctorale de chaque établissement demandant une co-accréditation ou une association ; le Volet II – Dossier particulier avec une partie « texte » et une partie « données statistiques » (tableaux du projet D et E) ;
- Une Fiche signalétique d'aide à la saisie informatique.

Volet I

DOSSIER GENERAL DE L'ETABLISSEMENT EN VUE DE L'ACCREDITATION DES ED [1]

I.1 - Tableau des ED dans lesquelles l'établissement intervient

ED N°	Intitulé	Cocher les ED pour lesquelles - l'établissement est le seul établissement porteur qui sollicite l'accréditation - l'établissement a été désigné comme établissement support et sollicite l'accréditation au nom de plusieurs établissements porteurs (accréditation conjointe)

[1] En cas d'accréditation conjointe et/ou d'association, l'établissement support fera en sorte que soient constitués autant d'exemplaires différents du dossier général de l'établissement (Volet 1) que d'établissements ou organismes demandant à participer au fonctionnement de l'ED N° X.

I.2 - Présentation de la politique scientifique générale de l'établissement dans le domaine de la formation doctorale

Les études doctorales constituent un point majeur de la formation sur le site montpelliérain. Elles occupent une place primordiale par le rôle qu'elles jouent dans une formation "à et par la recherche" et par le rayonnement international qu'elles confèrent à un site ayant vocation à acquérir une visibilité mondiale dans un grand nombre de champs disciplinaires. Le rôle des doctorants est essentiel dans la production scientifique des laboratoires et équipes de recherche et l'attractivité des études doctorales fait donc partie des priorités des établissements.

En 2008, les universités montpelliéraines ont accueilli X doctorants ***(UM1= ?, UM2 = 1072, UM3 = ?)*** dans 10 écoles doctorales (ED) couvrant l'ensemble des domaines du savoir, ce qui place le site parmi les plus importants lieux de formation doctorale en France.

Autour du doctorat gravitent de nombreux acteurs. Les équipes d'accueil sont responsables de la direction scientifique des thèses réalisées en leur sein. En outre, les ED ont pour mission de s'assurer de la qualité de l'encadrement et de faciliter le déroulement des doctorats (en particulier par la mise en place de procédures de recrutement adaptées, la fédération des équipes d'accueil et le développement d'une politique scientifique propre), de fournir une formation complémentaire et de préparer l'insertion professionnelle des doctorants, et d'assurer un suivi des thèses et des débouchés des docteurs. Enfin, les établissements interviennent au niveau de la politique scientifique en définissant des axes majeurs de développement, en particulier trans-disciplinaires, et au niveau administratif, notamment à travers leurs services de scolarité en charge de l'inscription effective des étudiants.

La mise en oeuvre de ces missions nécessite de disposer de structures permettant de coordonner les moyens et les politiques lorsque cela s'avère nécessaire (dans le respect des prérogatives des différents acteurs), de fournir des services et des outils mutualisés et de simplifier les procédures liées au recrutement et à l'inscription des doctorants.

La collaboration des établissements d'enseignement supérieur montpelliérains pour la formation doctorale est déjà ancienne, à travers la Maison des Ecoles doctorales (MED), en charge de formations complémentaires transversales ou l'utilisation de la base de données Annuaire des Doctorants et Docteurs des Universités de Montpellier (ADUM), système d'information unique au service des écoles doctorales. Au cours du prochain quadriennal, elle se matérialisera par la mise en place de deux collèges doctoraux, dont l'un concernerait plus particulièrement les Sciences de l'Homme et de la Société, ou d'un collège unique, doté de départements. Ces (ou ce) collèges doctoraux devraient reprendre les missions de l'actuelle Maison des écoles doctorales (MED), du Pôle universitaire européen (pour la dimension internationale) et du CIES, pour la formation des doctorants dans le cadre de leurs missions complémentaires d'enseignement. Des mises en commun de formation par le CIES et la MED préfigurent d'ailleurs déjà ce rapprochement.

La vocation du collège doctoral scientifique se déclinerait en 5 grands objectifs :

- la visibilité internationale des études doctorales ;
- le développement de l'interdisciplinarité ;
- la simplification des procédures et la mise de l'administration au service des partenaires de la formation doctorale (doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs, laboratoires, établissements, organismes, collectivités locales, fondations...) ;
- l'amélioration du statut et de la formation des doctorants ;
- la valorisation de la recherche et du cursus doctoral, le suivi des docteurs.

Visibilité internationale des études doctorales

Cinq types d'actions pour cet objectif, en fonction du public visé :

- pour les postulants au doctorat de toutes nationalités, une information facilement accessible, sur un site internet unique dont la présentation reflète les standards internationaux (et non la complexité institutionnelle locale, qui doit être complètement transparente). Ce site permettrait d'accéder à un classement des formations et laboratoires par mots-clés, et à des informations pratiques (quels types de

financements sont disponibles, à quelle époque, comment y postuler, comment accéder aux masters irriguant les différents laboratoires, quelles sont les recherches menées, quels sont les débouchés des formations) ;

- pour les Ecoles doctorales et les établissements, un lieu naturel ou sera discutée de manière globale la politique de communication de l'offre de formation au niveau doctoral. Cela permettrait de mettre en commun des initiatives souvent dispersées et de fournir aux ED une visibilité, en particulier à l'international, dont elles ne disposent pas, le dispositif étant en général inconnu à l'étranger ;

- pour les laboratoires et les ED, une aide à la constitution de parcours internationaux et de cotutelles, s'appuyant sur les collaborations des laboratoires. Ce soutien serait d'abord pratique (partage d'informations, élaboration de conventions-types) et juridique, avec une possibilité d'amorçage par des financements de thèse spécifiques mais devant, grâce à une aide logistique, déboucher sur des réponses à des appels d'offres européens, ou de fondations, pour des financements doctoraux alternant des séjours en France et à l'étranger ;

- pour les doctorants, un soutien aux opérations internationales : mobilité individuelle (séjours de formation), organisation d'évènements internationaux (colloques de doctorants) ;

- pour les doctorants étrangers, un accueil soigné, avec une formation au français langue étrangère et si besoin est, une mise à niveau dans la discipline de recherche, une facilitation des formalités administratives et une aide pratique à l'insertion. L'essentiel du rôle des services des RI des établissements en ce qui concerne le D devrait avoir lieu au sein du collège des ED, ou en tout cas, ce collège devrait fonctionner en étroite collaboration avec les services des RI, et, idéalement, être la courroie de transmission des documents entre doctorants étrangers et services des RI (demandes d'accès direct en doctorat). L'objectif doit être de se rapprocher le plus possible de l'interlocuteur unique pour les doctorants étrangers, en tout cas d'une centralisation la plus complète de l'information, ce qui n'empêche pas d'avoir des antennes de proximité au niveau des sites ou des grands laboratoires pouvant relayer efficacement l'information.

En outre, il va de soi que la qualité de l'accueil et des thèses est la meilleure vitrine internationale qui puisse être pour nos formations et laboratoires. L'excellence des laboratoires, un site-vitrine pratique pour les candidats extérieurs, l'internationalisation du parcours même des doctorants par le développement des co-tutelles et de la mobilité internationale au cours de la thèse, et des conditions d'accueil exemplaires pour les doctorants étrangers seront les indices objectifs de réussite d'une politique volontaire de développement international.

Développement de l'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité est déjà très présente dans les politiques de financement des établissements ou des organismes de recherche, et dans certaines des formations proposées indépendamment par les différentes ED. Une vraie réflexion de fond ne peut se faire que dans un cadre commun, qui inclut et dépasse les différentes ED. La dynamique du plan Campus permet de faire ressortir un premier axe majeur de développement de l'interdisciplinarité, au travers de la mise en place d'un pôle transversal Eau. Par ailleurs, des initiatives convergentes de plusieurs établissements ou organismes (universités montpelliéraines, CNRS, INRA, SupAgro...) pointent la nécessité de développer des collaborations dans divers domaines : Modélisation et simulation du vivant et de l'environnement, Energies, Développement durable, Vieillissement, Neurosciences et comportements. Le ou les collèges doctoraux sont le lieu naturel pour incuber de telles formations, et pour promouvoir, au travers d'actions globales (soutiens à des colloques, séminaires ou écoles d'été, appels d'offres récurrents) ou spécifiques (avec une dotation fléchée en moyens pour attribuer des financements doctoraux), un soutien actif et diversifié à la pluridisciplinarité.

Des procédures simples, équilibrées au service des partenaires de la formation doctorale

Les Ecoles doctorales sont le lieu de rencontre de plusieurs logiques, parfois gouvernées par des intérêts divergents. Les recrutements dont elles ont la responsabilité sont à la fois l'expression de la politique des organismes apportant les ressources, le moyen pour les laboratoires de soutenir certains thèmes de recherche et la possibilité pour les doctorants d'acquérir une formation et de vivre une expérience professionnelle d'une durée significative.

Dans un tel contexte, les ED mettent en place des procédures de décision (recrutement, autorisation d'inscription et de soutenance) et de contrôle (suivi des thèses) dont toutes les parties prenantes attendent qu'elles soient transparentes, équitables, efficaces, et le plus possible alignées avec leurs intérêts propres. Le collège doctoral scientifique doit être là pour permettre un dialogue entre les ED et leurs différents partenaires ou usagers, menant à l'émergence de procédures leur dégageant une autonomie suffisante, sans pour autant atteindre une trop grande pesanteur, et assurant un équilibre entre les différents partenaires.

Cette logique s'applique à plusieurs questions :

- Le recrutement des bénéficiaires d'un contrat doctoral (allocataires de recherche) : ce point est crucial, puisqu'il représente la principale ressource arbitrée par une ED (25 financements de contrat doctoraux annuels représentent environ 2 millions d'euros dépensés par an). La mise en place du PRES est l'occasion d'éviter que les établissements gérant les financements de contrat doctoraux n'imposent aux ED des contraintes peu compatibles, amenant à une complexification illisible des procédures, ou ne flèchent des moyens de façon redondante et non concertée. La solution idéale est donc la mutualisation des financements de contrat doctoraux de tous les établissements, permettant à chaque ED de bénéficier d'un contingent indifférencié qu'elle peut attribuer en fonction de sa politique propre et dans le respect d'un équilibre entre les grandes disciplines. À côté de ces contingents spécifiques des ED, un volant de financements de contrat doctoraux commun aux établissements leur permettrait, sur des effectifs pas trop limités, de promouvoir une politique de développement international ou interdisciplinaire. Pour ce contingent « PRES », l'instance exécutive d'arbitrage serait les collèges doctoraux, suivant un cahier des charges défini par les établissements, en associant les ED et les unités.

- Le recrutement sur co-financements : de nombreux organismes, établissements, collectivités locales, etc. ont développé des méthodes de financement des thèses s'appuyant sur une collaboration entre deux financeurs. Cette rencontre de deux politiques construites à partir de contraintes différentes (par exemple le développement régional et l'excellence scientifique) peut être très fructueuse, mais le niveau de complexité atteint devient excessif (nombre de combinaisons possibles, procédures distinctes). Le collège scientifique doctoral pourrait assurer une procédure unique, incluant (i) la sélection de propositions au niveau des unités, les DU étant les acteurs de proximité à même d'intégrer les politiques des établissements et organismes, dans le respect des règles de l'ED assurant la qualité de l'encadrement et le respect de la charte des thèses ; (ii) la proposition d'attribution par les organismes nationaux, (iii) la proposition de compléments par les acteurs locaux, premièrement la région, mais aussi les ED (qui peuvent, grâce à la globalisation des financements de contrat doctoraux, attribuer des demi-financements), (iv) la gestion des recrutements par les ED (éventuellement déléguée aux laboratoires, en fonction des cahiers des charges définis par les financeurs).

- Suivi des thèses : le ou les collèges doctoraux peuvent être le lieu de rencontre et de comparaison des procédures des différentes ED, amenant à une généralisation des pratiques jugées positives d'une discipline à l'autre.

Un meilleur statut, une meilleure formation doctorale

Par suite de la mise en place du contrat doctoral et du rapprochement des établissements au sein du PRES, il devient plus facile de faire converger le statut des doctorants et leurs conditions de travail (le doctorat étant, pour la plupart d'entre eux, leur premier contrat de travail). Un objectif proche doit être la rédaction de chartes des thèses unifiées, et visant un nivellement par le haut. Le collège doit participer, avec les ED et en coordination avec les unités de recherche, à garantir le respect de la charte des thèses, et à généraliser les bonnes pratiques (respect du droit et des devoirs des parties, tenue régulière des comités de thèse notamment). Concernant le contrat doctoral, le premier objectif doit être de mettre en place un contrat doctoral unique permettant à l'ensemble des doctorants de disposer d'un cadre légal conforme à leur engagement dans l'activité de recherche de nos laboratoires.

Concernant la formation doctorale, la MED propose déjà un large bouquet de formations d'ouverture (Doctoriales, connaissance du monde de l'entreprise, management et relations interpersonnelles, NCT, anglais, français langue étrangère, techniques de communication, ouverture scientifique et culturelle), et le CIES des formations en rapport avec l'activité d'enseignement. Le ou les collèges doctoraux seront à même de continuer ces formations, et de les faire évoluer. Les ED garderont la maîtrise de la mise en place de formations complémentaires dans leurs domaines scientifiques respectifs, le collège étant le lieu de coordination de l'offre globale de formation complémentaire.

Valorisation de la recherche et du cursus doctoral, suivi de l'insertion des docteurs

Cet objectif passe par une amélioration

1) du suivi des données relatives aux doctorants, qui nécessite d'élaborer un système d'information permettant de collecter et tenir à jour toutes les données pertinentes sur les doctorants et leur activité de recherche, en liaison avec les Écoles Doctorales et les Établissements ;

2) de l'insertion professionnelle des docteurs, au travers de plusieurs actions :

- développer des dispositifs efficaces et innovants utiles à l'élaboration de leur projet professionnel et la valorisation de leurs compétences, pour assurer la suite de leur parcours professionnel pour les doctorants, qui quitteront majoritairement la sphère académique ;

- centraliser les informations relatives à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, par le biais de l'Association ADUM, en interaction avec le service CASSIOPEE ;

- développer un réseau social sur internet concernant les anciens docteurs à la façon de "FaceBook" ;

- favoriser l'insertion professionnelle des docteurs en entreprise par : (i) de l'information, des actions de professionnalisation et un accompagnement individuel à la recherche d'emploi ; (ii) la promotion de la formation par la recherche auprès du monde socio-économique ; (iv) la diffusion d'offres d'emploi et de CV au travers des portails dédiés de l'université ; (v) la sollicitation des réseaux d'anciens doctorants ; (vi) le développement de journées de rencontres entre les doctorants et les représentants des entreprises, en relation avec les associations de doctorants ; (vii) l'organisation de séjours en entreprise.

3) de la valorisation de la recherche, là encore par plusieurs actions :

- Contribuer à la valorisation de la recherche effectuée par les docteurs aux travers de Prix de Thèse ou d'appels d'offres
- Développer les formations des doctorants sur les problèmes liés à la propriété intellectuelle, au transfert et à la valorisation des résultats de la recherche

Moyens nécessaires

Locaux

Le Collège doctoral scientifique de Montpellier pourrait être localisé dans les locaux de la MED et, à terme, dans la Maison des Masters, programmée dans le cadre du plan CAMPUS sur le site du Triolet : le rapprochement entre étudiants de Masters, Doctorants, et Post-doctorants au sein de véritables "graduate schools" sera de nature à stimuler, dès le master, l'attractivité vers le monde de la recherche. Le collège des SHS aurait sa place dans la Maison des Sciences de l'Homme de Montpellier localisée sur le site de Saint Charles.

Structure administrative

Chaque collège ou le collège unique serait dirigé par un directeur nommé par les présidents des Universités impliquées dans les Écoles doctorales concernées. Ce directeur s'appuierait sur un conseil de direction composé des directeurs des Écoles doctorales rattachées au collège doctoral, de représentants des associations de doctorants disposant d'élus dans les conseils centraux ou les diverses instances disciplinaires (pôles, départements...), ainsi que les directeurs des services concernés des établissements (Recherche, Partenariat...), et le responsable de l'association ADUM.